L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 15 MAI 1870.

43me Année. Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMIT,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 15 MAI 1870.

VENTES À L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible], à son entrepôt, rue Ste-Anne, No [illegible] de meubles et d'effets. Aussi, à [illegible] de machines et d'effets.

[illegible], à 9 1/2 heures, rue Bourbon, [illegible] et St Pierre — L'établissement de [illegible] forgeur, comprenant en co-usage pour [illegible]. Aussi, un bon piano carré.

[illegible] Jr., à sa salle la vaste, rue Gravier, [illegible] meubles et plants.

[illegible] Coulmont, à No 80 de la rue de Chartres, [illegible] marchandises sèches, vêtements, chapeaux [illegible] Panama.

[illegible] Marks & Co, au No 36 de la rue de [illegible] Marchandises sèches, lingerie, ceintures, [illegible] chapeaux.

[illegible] Sarrin & Jose, au No 16 de la rue de [illegible] Dentelles, soulliers et brodequins.

ATTENTION!

[illegible] procédera demain à 4 1/2 heures P. M. [illegible] entrepôt, No 74 rue Ste. Anne, entre celles de Bourbon, Dauphine, Dauphine, Dauphine, à l'[illegible] meubles, etc. — 21 à 5 heures P. M. au [illegible] de machines, etc.

La nouvelle Constitution de l'Empire Français.

[illegible] publie hier la nouvelle Constitution de l'Empire français, adoptée sous [illegible] sénatus-consulte qui a été présenté au peuple français, qui a donné [illegible] de la ratification 7,336,434 votants [illegible] 1,560,709. Le vote total a donné [illegible] 7,145 et la majorité de 5,775,725, [illegible] de près des quatre cinquièmes [illegible].

[illegible] les articles publiés par le [illegible] de l'opposition avant le vote, [illegible] qu'ils ne s'inclinent pas [illegible] résultat. A les entendre, le pays devant pas réunir cinq millions [illegible] et la majorité qu'il possède [illegible] vait rester bien loin du majorité [illegible] en 1852 et en 1852. Or, il est [illegible] cette majorité, sans être aussi [illegible] approche sensiblement de celle [illegible] en faveur du plébiscite de 1851. [illegible] l'Etat, et en faveur du [illegible] consulte de 1852 qui a établi l'Em[illegible].

[illegible] jugera par le tableau suivant [illegible] POPULAIRES SUR LES DIFFÉRENTES CONSTITUTIONS.

	Pour.	Contre.
[illegible] de 1799	1,901,918	11,601
[illegible] de l'an III	1,057,390	49,977
[illegible] de l'an VIII	3,011,000	1,562
[illegible] consulte de l'an [illegible]	3,568,185	19,074
[illegible] consulte de l'an [illegible]	3,521,675	3,570
[illegible] de l'an XII	1,500,000	4,300
[illegible] consulte de 1852	7,481,201	63,326
[illegible] de 1870	7,824,189	253,145
[illegible] consulte de 1870	7,336,434	1,560,709

[illegible] officiel de l'élection présidentielle du 10 décembre 1848 donne les chiffres suivants:

Inscrits	9,977,452	
Abstentions	2,527,564	

[illegible] des 20 et 21 décembre 1851 [illegible] exactement les chiffres suivants:

Inscrits	9,853,576	
Abstentions	1,746,603	

[illegible] des 21 et 22 novembre 1852 [illegible] la même exactitude les chiffres suivants:

Inscrits	9,853,576	
Abstentions	1,682,915	

[illegible] chiffre des électeurs inscrits aux [illegible] générales de mai et juin 1869 [illegible] 10,686,477, celui des abstentions [illegible], et sur le chiffre des votants [illegible] de 8,128,017, nous savons que [illegible] vaut de que les candidats [illegible] avaient réuni en totalité près [illegible] millions et demi de suffrages. Au [illegible] mai, après les réformes libérales par l'Empereur, les opposants n'ont obtenu qu'un million [illegible] suffrages. Comme il y a [illegible] millions de votants le nombre [illegible] votants à dû être d'un million [illegible], or, dans toute élection on [illegible] un minoritaire dixième pour les [illegible] qui empêchées de voter par l'absence ou autre cause, de contribuer [illegible] des abstentions volontaires [illegible] insignifiant. D'ailleurs [illegible] journaux qui consciemment [illegible] considérablement diminué [illegible] du vote, et il résulte du [illegible] journaux qu'on nous avons reçu que [illegible] sans espérer la majorité, [illegible] un vote qui serait une manifestation imposante.

[illegible] trouvons dans la *Liberté* les réflexions [illegible] suivantes qui ne manquent pas [illegible]:

[illegible] Depuis cette date, 28 avril le journal d'Emond About, s'est prononcé en faveur du plébiscite:

[illegible] matin politiques quotidiens de Paris [illegible] conseillent de voter *Oui* sont les [illegible] nombre de signataires:

[illegible] *Moniteur universel.*	*Opinion nationale.*
[illegible] *Gaulois.*	*Parlement.*
[illegible] *Petite République.*	*Liberté.*
[illegible] *Petite Presse.*	*Temple français.*
[illegible] *Siècle.*	*Public.*
[illegible] *Gazette de France.*	*Presse.*
[illegible] *Marseillaise.*	*Journal de Paris.*
[illegible] *Journal de France.*	

[illegible] sont pas encore prononcés:

[illegible] *Journal.*	*Ère.*
[illegible] *Ami du Peuple.*	*Lanterne.*

[illegible] Non en consultant à ses lecteurs [illegible] *Peuple.*

[illegible] la ratification du plébiscite [illegible] fait acquis et nous n'avons de [illegible] à ajouter à ceux que nous [illegible] les sociétés dans notre [illegible] et Barricades. Ceux qui pensent [illegible] d'une insurrection en [illegible] cette manifestation si positive de [illegible] populaire. Sont 80 000 [illegible] des fusils, à un ou deux [illegible] autres, ils doivent être mis dans [illegible] impuissance de nuire.

LA AFFAIRE DES ABATTOIRS.

[illegible] A. Fellows, un des avocats de [illegible] Association des bouchers, est arrivé hier [illegible] Boston avec M. Wm. Fagan de [illegible] Wilson, Fagan & Co., une des parties [illegible] procès pendant entre l'Association [illegible] compagnie des Abattoirs. M. Fellows [illegible] porteur de divers ordres signés [illegible] Bradley, de la Cour Suprême [illegible] Unis, qui siège en ce moment à [illegible]. Le juge Bradley a accordé à [illegible] un *writ of error*, c'est-à-dire le [illegible] rappel de l'ordre de la Cour Suprême [illegible] de l'arrêt de la Cour Suprême [illegible] Louisiane. Ces ordres s'appliquent [illegible] aussi qui ont été décidés par [illegible] Cour. L'appel est suspensif et [illegible] Abattoirs devra arrêter [illegible] jusqu'à ce que le juge Bradley a [illegible] la décision du [illegible] Cour Suprême. Le juge Bradley a accordé à [illegible] un *writ of error*, c'est-à-dire le [illegible] rappel de l'ordre de la Cour Suprême [illegible] de l'arrêt de la Cour Suprême [illegible] Louisiane. Ces ordres s'appliquent [illegible] aussi qui ont été décidés par [illegible] Cour. L'appel est suspensif et [illegible] Abattoirs devra arrêter [illegible] jusqu'à ce que le juge Bradley a [illegible] la décision du [illegible] Cour Suprême.

[illegible] ordres ont été délivrés par [illegible] Cour Suprême à la Cour Suprême [illegible] de l'arrêt de la Cour Suprême [illegible] Louisiane. Ces ordres s'appliquent [illegible] aussi qui ont été décidés par [illegible] Cour. L'appel est suspensif et [illegible] Abattoirs devra arrêter [illegible] jusqu'à ce que le juge Bradley a [illegible] la décision du [illegible] Cour Suprême.

[illegible] Le juge Bradley a accordé à [illegible] un *writ of error*, c'est-à-dire le [illegible] rappel de l'ordre de